

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DELIBERATION n° 2012/01/10-03**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 10 janvier 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

*Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2, relatif au Président de l'Université,*

*Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,*

**DECIDE :**

**OBJET : ELECTION DU BUREAU DE L'UNIVERSITE**

Le conseil d'administration élit en son sein quatre membres afin de compléter la composition du Bureau de l'Université.

M. MOREL ne prend pas part au vote.

M. Nicolas MORALES et Mme Caroline MAURIAT sont élus au titre de représentants des enseignants-chercheurs.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.**

M. Georges RELJIC est élu au titre de représentant des personnels BIATSS.

**Cette délibération est adoptée par 20 voix pour et 6 abstentions.**

M. Thomas CAVANNA est élu au titre de représentant des étudiants.

**Cette délibération est adoptée par 20 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.**

Membres en exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 27  
Votants : 26

Fait à Marseille, le 10 janvier 2012

  
Yvon BERLAND